



Le 18 mai 2017

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil municipal se réunira
en séance publique ordinaire
le mercredi 24 mai 2017 à 20 h 00 en mairie**

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
 2. Approbation du compte rendu du 26 avril 2017.
 3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 4. Décision de recourir à des fonds de concours pour financer les projets de voirie portés par Saint Etienne Métropole
 5. Approbation d'un groupement de commande avec les communes du Pays du Gier pour la vérification périodique des installations électriques des bâtiments et installations communales.
 6. Approbation du dossier de demande de subvention auprès de la région Auvergne/Rhône-Alpes au titre du Contrat ambition Région (opération Centre Bourg) en vue des travaux pour la création d'un complexe sportif.
 7. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier pour la gestion de la compétence optionnelle « création et gestion d'un réseau intercommunal et d'un portail informatisé des bibliothèques/médiathèques. »
 8. Modification du Règlement intérieur du service Périscolaire
 9. Approbation des tarifs du Baby-Club à compter de l'année scolaire 2017-2018.
 10. Approbation de la convention de prestation de services avec OPTIMARCHÉ.
 11. Modification du tableau des effectifs
 12. Approbation de la décision modificative n° 2 au budget principal –exercice 2017.
 13. Questions diverses :
- Tirage au sort emplois d'été

Le Maire,
Pascal MAJON

